

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 10/076 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU SOUTIEN DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AU MANIFESTE NATIONAL « PAS DE BEBES A LA CONSIGNE »

SEANCE DU 27 MAI 2010

L'An deux mille dix, et le vingt-sept mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josépha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAÏ Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. FEDERICI Balthazar à M. CASTELLI Yannick
M. SIMEONI Gilles à Mme LACAVE Mattea.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV - IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,
- VU** la motion déposée par M. Etienne BASTELICA, au nom du groupe « Elus Communistes et Citoyens du Front de Gauche » et le groupe « Corse Social-démocrate »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE, à l'unanimité, la motion, dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** la mobilisation intersyndicale nationale des professionnels de la petite enfance,

CONSIDERANT que ce mouvement est motivé par une revendication qui concerne l'avenir de tous les enfants, en Corse, comme sur le continent,

CONSIDERANT les demandes unanimes émanant des parents et des syndicats STC, CGT, UNSA représentatifs de tout le secteur insulaire de la petite enfance,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE, afin que soient toujours protégées les conditions d'accueil des enfants de zéro à quatre ans :

- Le respect d'un taux d'encadrement d'au moins un adulte pour cinq enfants qui ne marchent pas et d'un pour huit enfants qui marchent, en établissement d'accueil de zéro à quatre ans,
- Le maintien et l'amélioration des taux actuels de 50 % de personnes diplômées auprès des enfants,
- Le maintien de la proportion de professionnels qualifiés auprès des enfants,

- L'abandon des regroupements d'Assistantes Maternelles sans supervision de personnels qualifiés,
- L'arrêt des politiques publiques en défaveur des modes d'accueil collectifs,
- Le refus de la création de places d'accueil au rabais,
- Le refus du passage du taux de dépassement d'accueil de 10 à 20 %.

S'ASSOCIE aux revendications des parents et des professionnels.

DEMANDE au Préfet de Corse de transmettre au gouvernement le soutien sans réserve de l'Assemblée territoriale au manifeste national « Pas de bébés à la consigne ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 mai 2010

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI